



COMMUNE DE VINÇA

ARRETE DU MAIRE

n° 240705/038 : Tableau annuel d'avancement au Grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

Le Maire de la Commune de Vinça,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique,

Vu la Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriaux,

Vu l'Arrêté en date du 6 décembre 2022 portant définition des lignes directrices de gestion de la Collectivité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

| Classement / Nom Prénom | Situation actuelle Grade - échelon | Promouvable à la date du |
|-------------------------|--|-----------------------------|
| 1 – BADELL Guillaume | Adjoint technique territorial Échelon 6 | 15.07.2024 |

Part respective des femmes et des hommes

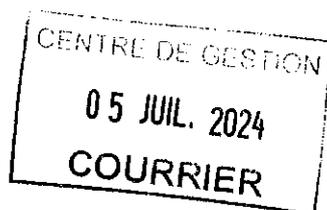
Total des agents promouvables : 0 femmes et 1 homme

Total des inscrits sur le tableau : 0 femmes et 1 homme

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.

Fait à Vinça, le 5 juillet 2024.

Le Maire, Bruno GUÉRIN.



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr